



Critères d'attributions des soutiens financiers

L'attribution de l'aide financière est tributaire des ressources financières disponibles de la Fondation du maire de la Ville de Farnham et du nombre de demandes qu'elle reçoit. L'envoi du formulaire de demande n'implique pas une acceptation automatique de la demande. La Fondation du maire de la Ville de Farnham se réserve le droit de refuser ou de reporter toutes demandes de soutien.

Pour qu'une demande soit recevable, elle doit satisfaire aux critères suivants :

- La Fondation du maire de la Ville de Farnham soutient uniquement les individus. Toutes demandes formulées par des groupes, des organisations, des institutions ou des entreprises doivent être présentées au conseil municipal.
- Les soutiens sont versés exclusivement aux personnes vivant sur le territoire de Farnham
- Les demandes formulées doivent s'insérer dans l'un des trois champs d'action suivants :
 - *Soutien à la réussite éducative des petits et grands*
 - *Soutien à l'accès à des soins en santé physique ou en santé mentale*
 - *Soutien d'urgence à la suite d'un drame ou d'un sinistre*
- Le volet réussite éducative des petits et grands englobe les éléments suivants :
 - Aide pour paiement de frais de garde
 - Achats d'effets scolaires, vêtements et chaussures
 - Frais de transport pour les étudiants post-secondaires
 - Frais d'inscription aux études post-secondaires
 - Frais en lien avec la réalisation d'un stage
 - Frais pour consulter des spécialistes (ex : orthophoniste, audiologiste, neuropsychologue, etc.)
 - Frais pour participer à des activités parascolaires et sorties scolaires

- Frais pour participer à des concours ou compétitions scolaires (ex : génie en herbes, concours de robotique, etc.)
 - Camp de jour de la Ville de Farnham et service de garde
 - Camp adapté aux besoins de l'enfant
- Le volet accès à des soins en santé physique ou en santé mentale englobe les éléments suivants :
 - Frais pour consulter un spécialiste ou un thérapeute certifié opérant dans ces domaines de discipline :
 - Physiothérapie
 - Psychothérapie
 - Psychiatre
 - Ergothérapeute
 - Dentiste
 - Nutritionniste
 - Chiropraticien
 - Podiatre
 - Achats de médicaments sous prescription
 - Achats d'équipement médicaux sous prescription
 - Activités sociales qui permettent de briser l'isolement
- Le volet soutien d'urgence à la suite d'un sinistre ou d'un drame englobe les éléments suivants :
 - Hébergement d'urgence
 - Frais de relocalisation
 - Frais de subsistance
 - Achat de meubles et d'équipements pour la maison
 - Achat de vêtements
 - Frais de nettoyage
 - Frais de rénovation
- La personne qui reçoit du soutien financier doit être dans une situation financière précaire et, le cas échéant, être en mesure d'en faire la démonstration.

- La personne est capable de démontrer que d'autres avenues pour se procurer de l'aide financière ou solutionner la situation ont été explorées et ne peuvent se concrétiser dans l'immédiat.
- Le montant demandé est raisonnable et représentatif du besoin réel.
- Si le besoin peut être répondu par des services offerts par les groupes communautaires du territoire, le demandeur sera alors dirigé vers ces services.
- Le formulaire doit être dûment rempli. Les informations doivent être véridiques et vérifiables.
- Les demandes d'aides doivent être ponctuelles et non récurrentes.
- Au besoin, la personne qui reçoit du soutien devra faire la démonstration du bon usage des fonds reçus.
- Une demande qui ne répond pas aux critères pourrait tout de même être jugée admissible selon la nature de la situation. Les personnes ayant besoin d'aide financière sont donc invitées à présenter une demande même si celle-ci ne correspond pas parfaitement aux critères d'attribution des aides financières.
- Les critères peuvent être revus et ajustés au besoin.